

gen' Altitude

N°9

La Lettre d'Information
Municipale
Avril 2021



À LIRE :

- 3 : La CPTS, c'est quoi ?
 - 6-7 : Vote du Budget
 - 9 : Friches Hospitalières
 - 12 : Et si on parlait culture ?
- Nouvelle rubrique !*

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Rendez-vous en Mairie
avant le 7 Mai 2021 !

Qui est concerné ?

Nouveaux arrivants,
changement d'adresses,
etc.

Quel justificatif présenté ?
justificatif de domicile et
carte d'identité

Renseignements :
Mairie de Plateau
d'Hauteville
Hélène HERPE :
04 26 08 30 13

Nouvelles mesures gouvernementales COVID-19

À PARTIR DU SAMEDI 3 AVRIL DEPLACEMENTS :

**Entre 19h et 6h, règles du
couvre-feu inchangées.**

En journée, déplacements
autorisés sous réserve de
justifier l'un des motifs prévus
dans l'attestation :

- **Déplacements dans la limite de 10 kilomètres de son domicile** : Activité physique et promenade
- **Déplacements au sein du département de résidence** : Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 km au-delà du département est acceptée.
- **Achats** :
 - Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes ;
 - Accompagnement des

enfants à l'école

- Établissement culturel ou lieu de culte
- Démarches administratives ou juridiques
- **Déplacements sans limitation de distance** :
 - Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général
 - Santé (consultations-soins)
 - Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants
 - Situation de handicap : déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;
 - Convocation judiciaire ou administrative
 - Déménagement
 - Déplacement de transit vers les gares et les aéroports

FERMETURE DES ECOLES

Fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées pendant 3 semaines à partir du lundi 5 avril 2021.

Reprise progressive à partir du 26 avril 2021

COMMERCES

Les commerces ne peuvent accueillir du public entre 6 heures et 19 heures que pour leurs activités de livraison et de retrait de commandes : **Cette règle ne s'applique pas aux commerces de première nécessité. Voir la liste sur le site** : <https://www.gouvernement.fr/mesures-renforcees-la-liste-des-commerces-autorises-a-ouvrir>

Attestation et renseignements :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

Inscriptions Scolaires



Dès le 15 avril et jusqu'au 15 mai 2021, les inscriptions scolaires se feront, comme l'année 2020, uniquement en ligne. L'ensemble des formulaires sera téléchargeable sur le site de la Ville : www.plateauhauteville.fr.

Mon enfant est-il concerné ?

- Enfant né en 2018
- Enfant né avant le 31 Mars 2019 (uniquement pour les très petites sections à l'école maternelle du Centre d'Hauteville-Lompnes)

Enfant entrant au cours préparatoire (uniquement pour l'école élémentaire de Turluru d'Hauteville-Lompnes car changement d'école)

Enfant arrivant d'une autre commune que Plateau d'Hauteville

Enfant changeant de secteur scolaire dans la Commune de Plateau d'Hauteville

Renseignements :
scolaireetcantine@plateauhauteville.fr
04 74 40 41 82

Vaccination COVID-19

OUVERTURE PROCHAINE DU CENTRE DE VACCINATION DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

En réponse à sa demande associée à celle de la Maison de Santé, la commune a obtenu la validation par l'ARS de l'ouverture le samedi 17 avril prochain d'un centre de vaccination dans les locaux du rez de chaussée de la salle des fêtes.

Ce centre devrait être ouvert 2 jours par semaine (Vendredi et samedi), avec deux lignes de vaccination.

La collaboration entre la maison de santé, la Com-

munauté Professionnelle Territoriale de Santé de Belley les médecins retraités, cabinets infirmiers, ainsi que 8 bénévoles affectés à des tâches administratives permettent d'envisager un fonctionnement sur la durée.

Une plateforme de réservation en ligne sera disponible pour les réservations de RDV, ainsi qu'une plateforme téléphonique.

Les doses de vaccins (Pfizer) seront livrées depuis l'hôpital de Fleury.

L'organisation logistique étant en cours de finalisation, une communication spécifique vous sera adressée très prochainement.

Infos

HOSTIAZ :
MARIEPOIZZ
INSTALLE SON
CAMION PIZZA

MARIEPOIZZ a installé son camion pizzas, Place du four, le samedi 6 février et 6 mars en toute convivialité et à la grande satisfaction des habitants et voisins.

Ils reviendront le 1^{er} samedi de chaque mois de 11h à 14h, et nous proposeront des pizzas cuites, sur place et des plats prêts à emporter sur commande.

Réservation :
04 15 43 02 72 ou
06 22 15 22 70



Etablissements scolaires

EQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉCOLES PRIMAIRES DU TURLURU ET DE THEZILLIEU

Le gouvernement a présenté en janvier un plan de relance pour la « Transformation numérique de l'enseignement », ouvrant droit à des financements à hauteur de 70% pour le volet équipement en matériel et 50% pour la part services et ressources.

La commission éducation puis le conseil municipal ont donc validé un programme d'équipement de huit classes (7 classes au Groupe scolaire du Turluru et la classe unique de Thézillieu) pour un montant total de 33 520 € TTC, le résiduel à supporter par le budget communal 2021 sera de 13 369€.

Il concerne uniquement les cycles 2 et 3 à l'exception des classes maternelles.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées pour la fourniture de ces équipements informatiques :

- PC + répéteurs wifi : quantité : 9 (8 pour le Turluru et 1 pour Thézillieu)

- Tablettes + armoire de chargement : quantité 26 (20 pour le Turluru et 6 pour Thézillieu)

- Vidéoprojecteurs + tableaux interactifs : quantité : 4 pour le Turluru

Pour la fourniture et l'installation de ce matériel, la société TILT, a été retenue pour un montant de 32 416€ TTC.

Ces équipements seront en place pour la rentrée de septembre 2021.

Recrutement de nouveaux médecins

LA COMMUNE DANS SON RÔLE DE FACILITATEUR

Avec le départ programmé pour avril 2021 du docteur DOLE, médecin de la Maison de santé de Plateau d'Hauteville, et médecin référent de l'espace Petite Enfance, la problématique du recrutement de médecins généralistes sur la commune est une priorité.

Lors du conseil municipal du 27 Février, suite au travail de la commission santé, et sur proposition du Docteur Jacques FUMEX conseiller délégué à la santé, le conseil municipal a décidé de faciliter l'installation d'un médecin remplaçant à la maison de santé « l'école des Cognots ».

La SEMCODA et la commune prendront en charge sur les six premiers mois, soit de avril à septembre la moitié du loyer du cabinet.

Ces six mois correspondent à la période de remplacement choisie par le nouveau médecin avant d'envisager une installation définitive pour laquelle la commune pourrait s'engager à renouveler le dispositif de soutien mis en place pour l'installation du docteur BOLLACHE.

Il est bon de rappeler que la commune contribue également mensuellement à hauteur de 300€ par mois au logement de trois internes stagiaires de la maison de santé.

La commune a également mis à disposition un gîte à Thézillieu pour loger un médecin remplaçant et réservera le logement libéré par la Trésorerie d'Hauteville en cas d'arrivée d'un nouveau médecin généraliste.

La commune s'engage, plus que jamais, à être facilitatrice pour l'installation de médecins sur le territoire.

La CPTS, qu'est-ce que c'est

CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE DE SANTÉ À BELLEY

CPTS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une CPTS ou Communauté Professionnelle Territoriale de Santé est une organisation composée de professionnels de santé, d'établissements de santé et d'acteurs médicosociaux et sociaux.



LES MISSIONS D'UNE CPTS :

- d'améliorer l'accès aux soins notamment en facilitant l'accès à un médecin traitant et en améliorant la prise en charge des soins non programmés (SNP)
- d'organiser des parcours pluri-professionnels autour du patient en coordonnant notamment les interventions des acteurs de santé
- de développer des actions territoriales de prévention.
- de porter des actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins.
- de mener des actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Ces structures sont organisées en collaboration et avec l'aide (notamment financière) de la Sécurité Sociale (CPAM) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La CPTS dont dépend notre Commune Plateau d'Hauteville, la CPTS Bugey Sud, est la première des trois CPTS du département de l'AIN, les deux autres étant en cours de construction.

Elle a été créée en Février 2020 à l'initiative du Dr Philippe Marissal, médecin à Artemare, qui en est l'actuel président, et englobe un territoire de 50 000 personnes (La partie Sud Est du Bugey), débordant donc la communauté de communes Bugey Sud.

Un des axes principaux de son action est de faciliter l'accès aux soins, rendu difficile par la réduction du nombre des médecins généralistes, pour toute personne en demande d'une prise en charge de soins non programmés c'est-à-dire sans rendez-vous prévu.

La structure dispose d'une organisation utilisant une permanence téléphonique sous la responsabilité d'une « permanencière » formée à cette gestion, actuellement à mi-temps, et qui gère jusqu'à 120 appels par jour.

Cette permanencière est habilitée à donner des conseils et à orienter les

personnes vers une astreinte médicale, un service hospitalier, une pharmacie...

L'objectif initial est de gérer les demandes de soins non programmés (DSNP), mais l'épidémie de COVID et toutes les prises en charge qui en découlent ont mis cette activité en retrait et en attente pour l'instant; le numéro de téléphone de cette permanence sera communiqué en temps utile.

Outre cette astreinte, la CPTS Bugey Sud se préoccupe de la démographie médicale (facilitation de création d'astreintes médicales dans les territoires désertifiés...), de la gestion de la crise Covid (gestion des dépistages des vaccinations...), organise des campagnes de dépistages (diabète, rétinopathie, troubles du neuro-développement ...), sensibilise à l'intérêt pour une bonne santé, de l'activité physique.

Ces actions se font en collaboration avec les municipalités et les structures hospitalières.

Enfin, l'aide de la CPTS et de sa directrice Mme Cécile PERON sera particulièrement intéressante pour l'organisation d'un centre de vaccination dans la commune de Plateau d'Hauteville en raison notamment de la précieuse expérience acquise lors de l'organisation du centre de vaccination de Belley.

Services Techniques

DU COTE DES SERVICES TECHNIQUES ...

Entre deux épisodes de neige et avant d'être mobilisés pour la tonte, les agents des services techniques ont bénéficié de belles journées pour débiter les nettoyages et travaux de printemps.

TAILLE DES VÉGÉTAUX



Compte tenu des incertitudes météorologiques, vous avez vu les tracteurs équipés à l'avant d'une étrave et à l'arrière du broyeur de branches.

Grâce aux techniciens spécialisés dans la taille et avec du matériel efficace la plupart des arbres devenus trop imposants retrouveront une belle silhouette (environ 60 arbres).

MAIRIE DE THÉZILLIEU

Le panneau d'affichage extérieur n'étant pas suffisant, une seconde vitrine a été posée dans l'entrée droite du bâtiment de la Mairie. L'accès est possible en permanence

LES CIMETIÈRES



Les portails des six cimetières de Plateau d'Hauteville ont été sablés et repeints (15 portails).

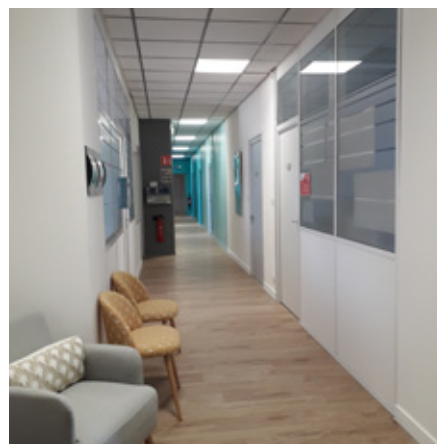
LE GYMNASÉ

Depuis le départ en retraite de Madame Martine Barthelet l'organisation et la gestion de la zone sportive sont désormais confiées à Monsieur Florent Neynard.

Afin de faciliter cette nouvelle organisation, un espace bureau a été aménagé par les agents des services techniques au sein du gymnase.

Un ancien vestiaire inutilisé a subi une sérieuse transformation !!!

MAIRIE D'HAUTEVILLE-LOMPNES



Lors des jours pluvieux les agents du service bâtiment ont été affectés à la poursuite du relooking du couloir de l'étage de la Mairie d'Hauteville.

La peinture des murs aux couleurs de la commune nouvelle et la réfection du sol sont désormais terminés.

Dans un même temps les murs de la cage d'escalier ont été repeints.

LAVOIR RUE DE TENAY



Les pavés situés au sol du lavoir de la rue de Tenay à Hauteville ont été rejointoyés

C'est du plus bel effet !!!

SALLE DES FÊTES D'HAUTEVILLE-LOMPNES

Les menuiseries extérieures de la salle des fêtes d'Hauteville nécessitaient d'être rafraichies.

L'application de deux couches de lasure est en cours

ISOLATION DES COMBLES

Afin de réduire au maximum le « reste à charge » de la commune dans l'opération de projection d'isolant dans les combles des bâtiments, les agents municipaux ont réalisé l'ensemble des travaux préparatoires (coffrage au niveau des accès et réalisation de passerelles d'accès aux équipements électriques.)

LES RESTOS DU CŒUR

Suite à une demande de l'association, des prises de courant ont été rajoutées et une des portes extérieure a été renforcée

VOIRIE

Dès la fonte des neiges, les nids de poule dus au déneigement ont été comblés par de l'enrobé.

FOUR DE CORMARANCHE-EN-BUGEY

La consolidation de la cheminée du four de Cormaranche est actuellement réalisée par le maçon de la commune de Plateau d'Hauteville

Marché du dimanche

LE MARCHÉ DOMINICAL, DURABLEMENT ANCRÉ PLACE DU DR ROUGY

Installé sur la place de la salle des fêtes d'Hauteville-Lompnes, sous le mandat municipal précédent par l'équipe de Bernard Argenti, le marché dominical a trouvé sa vitesse de croisière sous la houlette de Jean BLEIN, placier et régisseur communal.

En quelques années il est devenu le point de rencontre incontournable du dimanche matin pour les habitants de la commune de Plateau d'Hauteville et de sa zone de chalandise.

Le nombre de chalands varie entre 12 en hiver et une bonne vingtaine à la belle saison, ce sont désormais des habitués qui proposent essentiellement des produits agro-alimentaires de qualité, mais aussi quelques commerçants dans le domaine de l'équipement de la personne (habillements, bijoux ...etc.).

Il fait bon flâner le dimanche matin dans les allées au gré



des rencontres, sur ce marché qui remplit aussi un rôle de lien social et dont la notoriété grandissante rejaillit sur les commerces du centre-ville.

Vous souhaitez vous installer sur le marché d'Hauteville ?

Contact Jean BLEIN, Placier-régisseur communal : 06 23 02 69 53

Incivilités

ACTION SOLIDAIRE DE PRESERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Chaque printemps voit le climat s'adoucir, la végétation reverdir, et invite chacun de nous à sortir.

Les rues, les sentiers, les ruisseaux dévoilent alors quelques « surprises » de nature à abîmer notre environnement : déchets oubliés, mégots...

Les élus de Plateau d'Hauteville, soucieux de notre environnement et de la qualité de vie si caractéristique de nos communes souhaitent

s'engager et vous « embarquer » dans des actions solidaires et bénévoles.

L'action « Je marche, je ramasse » initialement prévue mi- avril devra être reprogrammée du fait des récentes contraintes dues à la crise sanitaire.

Cependant, rien ne s'oppose à ce que chacun de nous soit actif quant à l'entretien de nos espaces naturels : chaque jour lors de nos déplacements professionnels et / ou de loisirs nous pouvons découvrir des objets dénaturant nos paysages... ne passons pas à côté sans agir.



Si vous constatez des amas d'objets, des débris qui ne puissent pas être retirés immédiatement par vos soins ... nous comptons sur votre engagement à nos côtés pour nous le signaler, nous ferons au mieux pour intervenir au plus vite et vous communiquerons les prochaines dates "actions solidaires environnement" dès qu'elles pourront être organisées.

INTERVENTION POUR UN DEPOT SAUVAGE À HOSTIAZ

Saluons la réactivité et l'efficacité de la Police Municipale de Plateau d'Hauteville, de la Direction des Services techniques, ainsi que les agents du service technique et de la Gendarmerie d'Hauteville.

Un couple de marcheurs d'HOSTIAZ a averti la mairie d'Hostiaz de la présence au-dessus du lieu-dit « le Poteau », d'un important

dépôt sauvage de matières inertes, comportant des cartons, des sacs poubelle éventrés, des cassettes vidéo, des journaux.

Sur place à 11 h 00, Le Chef de Poste de la Police Municipale, en présence de Monsieur BEVOZ Sébastien, Maire délégué d'HOSTIAZ, a procédé aux constatations de ces déchets éparpillés, qui comportaient des papiers identifiables.

Suite à la rédaction d'un rapport de constatation par la police municipale,

l'équipe technique est intervenue le jour même. A 13 h 00, au milieu des arbres de cette falaise abrupte qui borde la D103, l'ensemble des déchets, dont certains avaient déjà dévalé la pente sur environ une vingtaine de mètres, a été ainsi retiré de ce site forestier sensible afin que celui-ci ne devienne pas une décharge à ciel ouvert.

La Brigade de Gendarmerie d'Hauteville ayant été immédiatement informée de cet acte incivique, une enquête

en cours a déjà permis d'identifier les auteurs présumés de cette infraction à la salubrité publique. Infraction qui sera sanctionnée, et à laquelle se rajoutera le règlement des frais d'intervention des services techniques de la commune ».





Compte Administratif 2020

BUDGET GENERAL

Le Compte Administratif 2020 traduit un budget réglé puis modifié conformément au second avis de la CRC d'octobre 2020.

- **La section de fonctionnement est excédentaire de 1 129 920€**

- En 2020, versements successifs autorisés par le préfet à hauteur de 2x 156 927€ +200 000€ depuis le budget principal pour rétablir l'équilibre global du budget de la Régie des énergies,

- Des Charges de personnel en baisse de 5% par rapport à l'année 2019

- Une baisse des dotations de l'état (-3%) malgré le gel annoncé.

- Une augmentation de 1.5% des recettes fiscales due essentiellement à l'augmentation des bases d'imposition

- **La section d'investissement est déficitaire de 182 320.75€**

Seules opérations significatives en dépenses : 75 000€ pour le 2eme ré-

glement des travaux de l'avenue de la liberté au Conseil Départemental et 33 840€ pour le premier règlement concernant l'achat d'un camion pour les services techniques municipaux,

141 265€ de cessions de terrains et immeubles (Justice de Paix et terrain avenue de Bourg)

Un total de recettes d'investissement de 707 000€ pour 947 190€ en 2019

La réduction et le gel des programmes d'investissements qui ont découlé des dispositions de redressement liées à la saisine de la CRC, avec un déficit de clôture de la section d'investissement de 182 230.75 €

Soit un résultat global excédentaire de 926 015.38€

BUDGET BOIS ET FORÊTS

Un montant réalisé de ventes de bois supérieur au montant de 2019, dû au décalage de recettes 2019 sur l'année 2020 et à un volume très important de ventes de bois dépérissants.

Des frais d'exploitation à hauteur de 145 000€ dû à la typologie des ventes soit un résultat net de 221 796.33€

En 2020, l'excédent du budget Bois et forêt a permis un reversement au budget général de 86 800€.

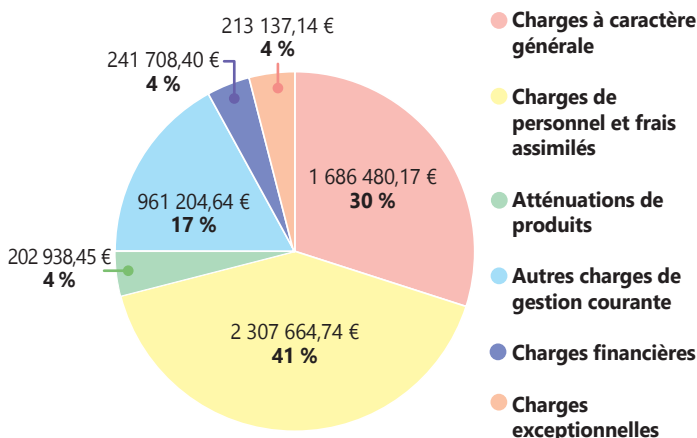
BUDGET ENERGIES

Le CA de la Régie des énergies présente un résultat global positif de 173 839.56€ avec un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de -205 092.81€ et un résultat excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 432 455.52€ et 53 523.15 de reste à réaliser

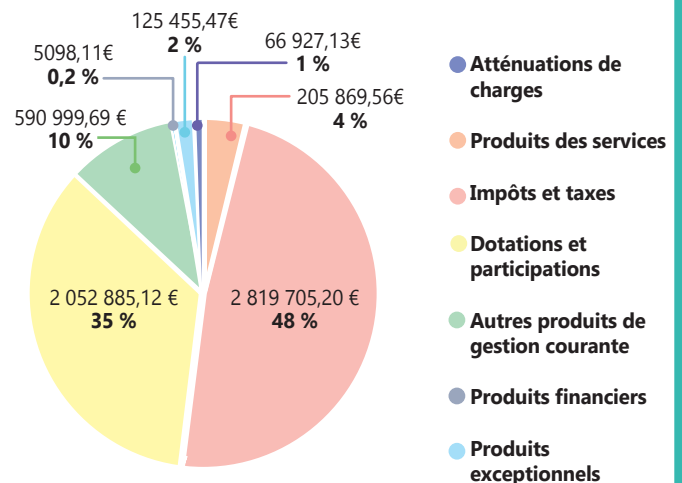
A noter l'évolution du résultat de fonctionnement de -916 945.80 à -773 979 due essentiellement aux amortissements transférés au délégataire à la prise d'effet de la DSP.

Le versement du droit d'entrée de 600 000 € et le réaménagement de la dette figurent dans ce CA.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Budget 2021

Les budgets 2021 ont été élaborés avec une volonté de gestion maîtrisée des finances de la commune nouvelle, sans augmentation de la fiscalité, et dans un contexte de crise sanitaire qui impactera encore le budget de fonctionnement, par des baisses drastiques de recettes (Casino-locations-gîtes)

Un budget qui se veut opportuniste en terme de recherche de financements, seule solution d'engager les investissements nécessaires pour notre commune.

BUDGET PRINCIPAL

Les inscriptions au BP 2021 en dépenses de fonctionnement (6 653 668,34€) sont inférieures de 3 % au BP 2020.

- Le budget 2021 prévoit des dépenses imprévues liées à l'installation d'un centre de vaccination.
- Les Charges de personnel titulaire sont stables.
- Les Charges de personnel non titulaire sont en hausse de 54 000€ par rapport à 2020 dû au remplacement de direction et à l'embauche d'une infirmière à mi-temps à l'espace petite enfance, à un renfort saisonnier et au remplacement en janvier d'un agent administratif.
- Des charges énergétiques en hausse de 15%
- Un reversement des excédents eau + assainissement sur 5 ans, réglés annuellement à HBA

Le Budget 2021 affiche des recettes de fonctionnement en baisse de 7% par rapport au CA 2020 soit 6 653 668,34€ pour 7 080 781€ en 2020.

- La DGF est stable, les dotations de solidarité rurale et nationale de péréquation sont en baisse de 15 000€
- L'excédent de fonctionnement est de 926 015€
- Le bon résultat du budget bois et forêts permet un reversement de 150 000€ au Budget principal.

La section d'investissement du budget principal s'équilibre en dépenses et recettes à 2 286 626,03€

Les principaux programmes non engagés en 2020 sont reconduits :

- Club-house du tennis = 36 842€
- Petit patrimoine de hameaux = 66 000€
- Programme de renouvellement informatique des écoles de Thézillieu et Hauteville = 33 407€
- Isolation et renouvellement de menuiseries + façades de la mairie = 200 222,40€
- Aménagement d'une liaison douce

entre le centre-ville et les pôles scolaires et sportifs (Avenue de Lyon) = 324 400€ voie douce + 87 000€ éclairage public + 96 000€ mobilier urbain espaces verts signalétique sécurité.

Ces programmes représentent un montant total de dépenses d'investissement de 843 871€

Des taux de subventions importants à hauteur de 482 672€ soit 58% des montants à financer.

Ces aides sont à recevoir de l'état, de la Région, du Département. Elles permettent d'envisager ces investissements et d'alléger la charge communale

A noter le virement de l'excédent de fonctionnement de 988 000€, des produits de cessions à hauteur de 89 500€ et l'inscription d'un emprunt pour l'achat d'un matériel dédié au nettoyage et balayage des voiries et espaces communaux.

Total des recettes d'investissement de 2 286 620,03€

BUDGET BOIS ET FORÊTS

- Le niveau des recettes simulées s'élève à 263 662€ pour le produit des ventes dont 182 769€ de frais d'exploitation, soit un bilan net de 80 893€
- Le maintien de ces recettes, un programme de travaux en réduction, et une reprise de l'excédent 2020 à hauteur de 106 077€ doivent permettre un reversement au budget général 2021 plus important (150 000€).
- Un programme de régénération forestière, fortement soutenu dans le cadre du plan de relance de l'état, sera engagé à hauteur de 38 670€ subventionné à 80% soit 30 936€.

BUDGET ENERGIES

- La délégation de service public est en place depuis septembre 2020 avec une redevance du délégataire de 50 000€ pour les 4 premières années, puis 100 000€ ensuite, à percevoir en milieu de chaque année.
- Le réaménagement de la dette est effectif depuis janvier 2021, avec une annuité de 62 507€.
- La section de fonctionnement de ce budget est présentée en déficit, lourd héritage du passé (-282 076,41€)
- La section d'investissement est quant à elle excédentaire (+510 461,43€) le résultat global pour ce BP 2021 est donc de +228 385,02 €

Le plan de rétablissement de ce budget prévoit un retour à l'équilibre de la section de fonctionnement dans 6 ans.

BUDGET LOTISSEMENT

DE PLANACHAT

- Une projection de vente de lots à hauteur de 109 470€ pour 2021
- Une restitution de l'avance faite au budget principal lorsqu'il n'y avait pas de ventes de lots pour faire face à l'annuité de l'emprunt pour un montant de 35 951,23€.
- La bonne nouvelle pour ce budget, actuellement, c'est les nombreuses sollicitations d'achats de lots.

BUDGET DU GÎTE D'HOSTIAZ

BAR RESTAURANT

- En fonctionnement :** 2890,50€ d'annulation de loyers et 10 221,16€ de dotations aux amortissements.
- En investissement :** 17 417,44€ pour remplacement de chaudières

BUDGET DE LA SECTION

DE VAUX-ST-SULPICE

Ce budget est élaboré par la commission syndicale de Vaux-Saint-Sulpice et soumis au vote du conseil municipal.

En fonctionnement :

- Participation aux travaux communaux pour 2000€
- 13 800€ de produit des ventes de bois et 2300€ de subventions de HBA et sylvacces pour des travaux sylvicole en forêt sectionnelle

En investissement :

- 54 228,80€ pour le projet de piste forestière de la vie Margot, avec 32 737,28€ de subventions

LA FIXALITE COMMUNALE

A partir de 2021, la taxe d'Habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes.

Pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, **les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.**

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de Taxe sur le Foncier Bati (**13,97%**) qui viendra s'additionner au taux communal.

Seuls les taux de TFPB et TFNB seront votés, ils intégreront le lissage progressif sur douze années tel qu'il a été décidé lors de la fusion des quatre communes.



Biathlon

L'ÉNORME FIN DE SAISON DE SIMON DESTHIEUX

Simon avait fait bien logiquement « la Une » de notre lettre d'information municipale de mars, pour sa médaille d'argent lors des championnats du monde de POJLUJKA.

Le résultat qu'il méritait et qu'il attendait depuis si longtemps.

La médaille du dé clic, pour ses trois énormes performances dans la quinzaine suivante :

- Vainqueur du sprint de NOVE-MESTO
- 3eme de la Poursuite de NOVE-MESTO

...et puis pour le final de la coupe du monde de biathlon 2021, à ÖSTERSUND, Simon nous a gratifiés d'une nouvelle victoire, avec la manière, lors d'un final époustouflant qui l'a

vu remporter sa deuxième épreuve mondiale cette année.

Simon est définitivement installé parmi « les GRANDS » de sa discipline sportive, et cette saison qui s'achève ne peut que laisser espérer de belles choses pour l'an prochain, année des Jeux Olympiques de PEKIN.

Simon aura l'occasion de défendre ses titres de champion de France cet été, lors du biathlon Summer-Tour dont la première étape se déroulera sur le stade des Plans d'Hotonnes mi-septembre prochain.

Dès que possible, nous espérons nous retrouver avec son fan-club, ses supporters et son ski club de Lompnes pour fêter ces magnifiques performances.





Friches Hospitalières

DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DÉMOLITION

Dépôt d'un Dossier de Démolition dans le cadre du plan de relance dédié à la résorption des friches pour la friche de Bellecombe dans l'optique de la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Le 16 Février, une réunion "en format groupe de travail" de l'ensemble du conseil municipal avait pour objet la présentation par le colonel BELLEMIN-LAPONNAZ, commandant le groupement de gendarmerie de l'AIN et l'agence départementale d'ingénierie de l'AIN du projet de construction d'une future gendarmerie sur la commune.

Dans le cadre de ce projet, la commune avait fourni en Aout 2020 trois fiches terrains pouvant accueillir le projet. Le choix préférentiel de la gendarmerie et de la commune s'est porté sur le terrain de la Friche hospitalière de Bellecombe appartenant au Centre Hospitalier Public.

La commune a étudié l'opportunité récente de dépôt d'un dossier dans le cadre du plan de relance de l'ETAT, et d'un appel à projet destiné à la requalification des friches (Foncier Friches).

Le conseil municipal a validé le 27 Février, le dépôt d'un dossier de financement dans le cadre de ce dispositif pour un projet de dépollution/démolition du site de Bellecombe sous maîtrise d'ouvrage communale pour favoriser la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Pourquoi construire une nouvelle gendarmerie ?

Sans l'intervention publique, et suite au désengagement du projet initial de Dynacité, et si le projet ne démarre pas rapidement, il y a un risque réel de voir répartir les communes sur les brigades périphériques comme Ambérieu-en-Bugey, Nantua ou Culoz, ce qui impliquerait des durées de déplacement de 3/4 d'heure ou plus pour toute intervention, et pour les citoyens lors de dépôts de plaintes.

La spécificité géographique, l'éloignement des premiers pôles urbains, et le maintien d'une sécurité de proximité obligent la collectivité à engager ce projet.

Les Friches hospitalières à Plateau d'Hauteville :

Au nombre d'une vingtaine dont trois propriétés publiques (hôpital+commune), elles nuisent aujourd'hui à l'image de la station. Une mission d'État (AIDER) a travaillé pendant 3 ans avec les élus sur cette problématique.

La mise à disposition du foncier :

-Parcelles constructibles + agricole bâti friche

- accord de principe du Centre Hospitalier Public d'Hauteville sur la cession (estimation domaines et modalité en cours)
- accord de principe pour cession à l'€uro symbolique pour la parcelle du département.

Les premières actions à engager :

- Mission d'accompagnement, montage de dossiers de subventions, consultation pour diagnostic pollution : agence Départementale d'ingénierie = 7425€ HT

- Diagnostic pollution (matériaux-plomb-amiante) : fin mars = Montant estimé 10 000€

Financement dépollution / démolition:

- Dépôt de dossier dans le cadre du programme plan de relance « foncier Friches »

- Financement Région – Etat (DSIL-DETR) Département (Dotation territoriale)

Projet de construction de la nouvelle gendarmerie:

- Projet estimé à 3 500 000€ - un bâtiment caserne+administration-garages véhicules - 12 logements pour les gendarmes.

- Le projet ne peut être réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la seule commune de Plateau d'Hauteville, la constitution d'un SIVU(Syndicat intercommunal à vocation unique), regroupant les 13 communes de la brigade territoriale de gendarmerie est en cours d'étude.

Madame la Préfète de l'AIN en a validé la pertinence et la possibilité ainsi que sa capacité à capter les financements état, région ...etc.

MONTAGNE :

DES MESURES D'URGENCE ET UN PLAN DE RELANCE

Auvergne-Rhône-Alpes est le premier domaine skiable et la première destination touristique mondiale en hiver, avec plus de 50 millions de nuitées réalisées et 197 stations. L'impact de la décision de ne pas ouvrir les remontées mécaniques en 2021 a donc été particulièrement fort pour tous les acteurs économiques de la montagne.

Parmi les mesures adoptées le 24 février, citons l'accompagnement des entreprises nouvellement créées ou les reprises d'activités, les aides aux cabinets médicaux et aux professionnels de santé, ainsi qu'aux ski-clubs, aux viticulteurs de montagne, aux centres de vacances indépendants. Par ailleurs, un prêt montagne Auvergne-Rhône-Alpes React Eu est également mis en place: il pourra bénéficier à des entreprises de moins de 250 salariés et des associations employeuses. Allant de 10000 à 300000 €, il est remboursable sur 7 ans, dont 2 ans de différé, sans garantie.

Le dernier volet est un plan de relance montagne permettant d'aller au-delà du soutien d'urgence. L'enjeu de ce plan doté de 70 millions d'euros est, sur un moyen

terme, de développer l'activité hivernale, en diversifiant l'offre touristique sur toute l'année (tourisme 4 saisons), et de poursuivre les investissements pour accompagner la transition énergétique des stations et leur mutation vers un modèle plus durable à tous points de vue: mobilités, gestion des ressources en eau et en électricité sur les domaines skiables, urbanisme raisonné, préservation des espaces naturels ...

Pour toute question relative aux aides financières, vous pouvez joindre la hotline 0805 38 38 69 . Pour toute autre question concernant le plan de relance : montagnerelance@auvergnerhonealpes.fr.



PLAN DE RELANCE

Plan de relance État-Région : 3 milliards d'euros investis pour les projets d'Auvergne-Rhône-Alpes



L'État et la Région ont signé, samedi 16 janvier à l'Hôtel de région de Lyon, un accord représentant 3 milliards d'euros d'investissements pour les deux années à venir, de manière à relancer l'activité économique dans tous les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La signature d'un accord État-Région pour la relance économique en Auvergne-Rhône-Alpes était attendue. Cet engagement a été acté samedi 16 janvier à Lyon par le président de la Région Laurent Wauquiez, qui a accueilli le Premier Ministre Jean Castex et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des

territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, pour cette signature officielle.

Ce plan de relance comprend, au total, 3 milliards d'euros d'investissements programmés sur 2021-2022. Il comporte un important volet numérique et deux pactes ferroviaires conséquents, pour Auvergne et Rhône-Alpes, en plus de l'accompagnement de centaines de projets dans les territoires des 12 départements.

Relancer l'activité économique, protéger les territoires

Cet accord a été construit grâce au travail commun des services de l'État et de la Région. Son premier objectif est de relancer l'activité économique au sein des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et de les protéger face à la crise. L'enjeu est aussi de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première Région durable d'Europe, et d'améliorer la compétitivité et la souveraineté économique de tous ses territoires.

L'accord État-Région pour la

relance en Auvergne-Rhône-Alpes comprend :

- Un accord principal sur l'accompagnement de projets prioritaires dans les territoires dont le but est d'améliorer la cohésion territoriale et la compétitivité de la région, tout en investissant pour le développement durable;
- Le pacte ferroviaire pour l'Auvergne, signé en octobre dernier, doté de 280 millions d'euros ;
- Un pacte ferroviaire pour Rhône-Alpes, doté de 480 millions d'euros;
- Un accord sur l'aménagement d'infrastructures de transport alternatives au projet d'autoroute A45, doté de 200 millions d'euros ;
- Un accord « Un jeune, une solution », doté de 128 millions d'euros, qui permettra la création de 10000 places de formation dans des secteurs en tension ;
- Un protocole d'accord pour la généralisation de la fibre optique en Auvergne, doté de 123 millions d'euros.

LE COMITÉ DE SITE ENS
DU MARAIS DE VAUX
S'EST TENU LE 25 FÉVRIER 2021
À LA SALLE DES FÊTES
D'HAUTEVILLE-LOMPNES

La labélisation ENS du Marais de Vaux par le Conseil Départemental de l'AIN exige ce rendez-vous annuel de suivi avec tous les intervenants concernés, de plus ce comité de site est jumelé avec le comité de pilotage du contrat de territoire qui lie la commune avec le Conservatoire des Espace Naturels, HBA et l'Agence de l'Eau.

Le contrat de territoire signé en 2017 a permis aux deux communes historique de Cormaranche-en-Bugey et Hauteville-Lompnes aujourd'hui réunies de lancer sur 4 années des travaux de mise en séparatif et en conformité de leurs systèmes d'assainissement respectifs pour améliorer la qualité de l'eau et éviter le déversement d'effluents dans le marais.

Reste à finaliser des travaux de déversoirs d'orage et réseaux sur le secteur de Mangini pour Hauteville, et la reprise des réseaux eaux usées et eaux pluviales sur la RD8 (Eglise / sortie nord du village à Cormaranche-en-Bugey)

Projet de restauration du Marais de Vaux ... prochaines étapes :

Les travaux prévus sont terminés depuis septembre, les modifications apportées (reméandrage du ruisseau des vuires, comblement des fossés et broyage des parties boisées) fonctionnent.

Le marais a retrouvé sa fonction d'éponge et de stockage d'eau.

La prochaine étape est la mise en place du sentier d'interprétation et d'immersion sous maîtrise d'ouvrage du CEN, pour ce printemps avec l'installation en partie centrale du marais d'un chemin en platelage sur pilotis.

Dans le cadre du Plan Nature-01 du Conseil Départemental, les sites

ENS labélisés de l'AIN au nombre de 39 sont mis en réseau, des brochures et des cartes ont été éditées pour ces ENS qui constituent un véritable produit touristique.

Projet de labélisation RAMSAR ... c'est quoi ?

La plus grande zone humide du département ainsi que les marais et tourbières de montagne (Marais de Jarrine à Aranc, Marais de la Praille, Marais des Loups à Brénod et zones humides de Thézillieu) pourraient postuler à la labélisation RAMSAR (nom d'une ville iranienne qui désigne aujourd'hui un label international décerné à des sites naturels protégés comme la baie de San-Francisco ou le delta de l'Amazonie.)

Nos zones humides et tourbières des montagnes du Bugey pourraient être le premier site d'Auvergne Rhône-Alpes labellisées « RAMSAR »

Comité de pilotage du Contrat de territoire et Comité de Site ENS du Marais de Vaux

25 février 2021



Espace Naturel Sensible



J' Et si on parlait culture ?

PEUT-ÊTRE ÊTES-VOUS SURPRIS DE NE PAS AVOIR REÇU À CE JOUR LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU PLATEAU D'HAUTEVILLE ?

Ce document annuel, élaboré par la commune de Plateau d'Hauteville, centralise les initiatives des associations de Plateau d'Hauteville et de toutes les communes voisines.

Les informations ont été recueillies auprès des associations, les initiatives ne manquent pas, cependant elles sont conditionnées à l'allègement des mesures sanitaires. Dès que la situation le permettra, nous ne manquerons pas de le diffuser afin de retrouver la dynamique associative et culturelle si caractéristique de notre plateau.

Attaché au tissu associatif de la commune, le Conseil Municipal, lors du vote du budget, a souhaité maintenir au même niveau son accompagnement envers les associations culturelles de la commune, malgré les impacts budgétaires liés à la Covid 19.

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Festival de Théâtre Ame de théâtre en Bugey est reprogrammé du 29 juillet au 8 août 2021 :

www.festivaltheatrehauteville.fr

Par prudence, l'organisation du festival Nature a décalé la date de son événement du 17 au 19 septembre 2021 :

www.festival-nature-ain.fr

De nombreuses autres associations ont préparé un événement et sont prêtes à l'organiser dès que possible. Soyez attentifs à l'actualité !

Les élus de la commission culture avaient programmé une représentation théâtrale : « Le Cid ou presque... » de la compagnie par Monts et merveilles début 2021 celle-ci sera reconduite à l'automne.

Pendant l'hiver, les associations culturelles sont restées actives en maintenant des répétitions à chaque fois que c'était possible, en donnant les cours en visio-conférence ou en préparant leurs expositions. (Compagnie du Mont Royal, Musicole, Centre d'Art Contemporain de Lacoux, le Dreffia, Sanas ...)

FESTIVAL DU COURT METRAGE EN BUGEY



CONCOURS OUVERT À TOUS

APPEL à FILMS

FESTIVAL du COURT MÈTRAGE en BUGEY

1
2
3
4
5

2.3.4 JUILLET 2021
SAINT-MARTIN-DE-BAVEL CEYZERIEU

ficions documentaires
et films réalisés par des enfants

CONTACT et INFOS
06 32 28 00 37
court-metrage@foyerruralcezyerieu.fr
Site : foyerruralcezyerieu.fr



FESTIVAL du COURT MÈTRAGE en BUGEY

UNE CATÉGORIE DU CONCOURS est ouverte aux films courts ou très courts réalisés par des enfants de moins de 12 ans avec une caméra ou un smartphone, un petit logiciel de montage. Forme libre (fiction, documentaire, animation, ...)

Tout le monde peut participer !

Inscription des films jusqu'au 31 mai 2021 sur le site : foyerruralcezyerieu.fr

Prix du LYNX

films d'enfants

2.3.4 JUILLET 2021

SAINT-MARTIN-DE-BAVEL CEYZERIEU

Pour toute info complémentaire
06 32 28 00 37
court-metrage@foyerruralcezyerieu.fr

OUVERTURE DE LA PÊCHE À L'ÉTANG DES LESINES ET À L'ÉTANG DU GENEVRAY



OUVERTURE de la pêche

à Plateau d'Hauteville

ÉTANG DES LESINES

Hauteville-Lompnes
- ouvert -

ÉTANG DU GENEVRAY

Thézillieu
- à partir du 3 avril -



PLATEAU D'HAUTEVILLE

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES



HAUTEVILLE-LOMPNES

du lundi au vendredi
8h30 à 12h
13h30 à 17h

HOSTIAZ

Mardi **14h à 16h30**
Mercredi **9h à 11h30**

CORMARANCHE-EN-BUGEY

Lundi - Jeudi
13h45 à 16h45
Mercredi - Vendredi
8h45 à 11h45
Samedi
10h30 à 12h

THEZILLIEU

Lundi - Mardi
Jeudi - Vendredi
8h45 à 11h45
Samedi **8h30 à 10h**



DECouvrez OU REDECouvrez LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE :
@plateauhauteville
et abonnez-vous pour suivre l'actualité de la Commune !